

PV – AG CPH du vendredi 28 août 2026

Lieu : Peissant

Heure : 19h30

Absences : H133 – RCTT Tilly / H218 Bosquet / H297 RR Basècles / H441 CTT Enghien / H452 TT Dottignies

1. Vérification des pouvoirs

Le Secrétaire Provincial ouvre l'Assemblée Générale et procède à la vérification des pouvoirs.

Après contrôle des présences, il est constaté que 85 clubs sont représentés. Le nombre total de voix présentes ou représentées s'élève à 231. Cinq clubs sont absents.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée provinciale précédente

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale est soumis à l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3. Allocution du Président

Le Président provincial souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

Il rappelle que la saison écoulée a été marquée par de nombreuses annonces de changements, notamment sur le plan informatique, et souligne que la Province se trouve actuellement dans une période de transition et de reconstruction.

Il conclut son intervention en souhaitant une excellente saison à l'ensemble des clubs et de leurs membres.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

4. Rapport du Secrétaire provincial

4.1. Affiliations et réactivations

Le Secrétaire Provincial rappelle que les affiliations et les réactivations sont désormais réalisées entièrement en ligne.

Pour les personnes ne disposant pas d'une adresse électronique, notamment en raison de leur âge, d'une situation de handicap ou d'un accès limité à Internet, les joueurs concernés sont invités à contacter le secrétariat de l'AFTT, par téléphone si nécessaire.

Une adresse électronique de référence, par exemple celle d'un responsable du club, pourra alors être utilisée afin de permettre la finalisation de la procédure. Il est toutefois précisé que la demande doit être introduite par la personne concernée elle-même.

4.2. Double appartenance et double appartenance Dames

La procédure de double appartenance est également entièrement informatisée.

La demande est introduite par le joueur via son espace personnel, puis validée par le club. La même procédure s'applique à la double appartenance Dames.

Bien qu'un formulaire papier ait initialement été mis en place au niveau provincial, l'implication de plusieurs provinces dans le projet a conduit à une informatisation de la procédure au niveau de l'AFTT.

Cette centralisation permet notamment d'éviter les doubles facturations et de regrouper l'ensemble des résultats du joueur sur sa fiche principale.

4.3. CPH Admin

Le Secrétaire Provincial présente ensuite les évolutions de l'outil CPH Admin, initialement mis en place pour la gestion des calendriers.

À la suite d'une refonte complète, celui-ci sera désormais également utilisé pour les demandes de décalage de rencontres en cours de saison ainsi que pour la déclaration des forfaits.

L'encodage en ligne permettra notamment d'horodater les déclarations, élément nécessaire à l'application correcte des amendes et des règles d'encadrement relatives aux forfaits.

Un module d'aide sera également mis à disposition des clubs afin de leur permettre d'identifier plus facilement les joueurs concernés par les restrictions de descente vers une équipe inférieure.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



4.4. Modification des règlements sportifs

Un rappel est effectué concernant la modification du règlement national votée par le Conseil National au mois de juin.

Désormais, tout joueur déclaré forfait lors d'une rencontre se voit appliquer automatiquement une pénalité de dix points au classement, qu'un certificat médical soit produit ou non.

La production d'un certificat médical permet uniquement d'éviter l'amende prévue en cas de forfait.

4.5. Indice des clubs

Il est constaté que certains nouveaux clubs se sont vu attribuer un indice déjà utilisé par d'autres clubs, mais qui n'était pas correctement répertorié au niveau informatique.

Afin de régulariser la situation et d'éviter tout doublon, les nouveaux clubs concernés seront renumérotés.

4.6. Label d'éthique sportive et lutte contre les forfaits

Le dispositif destiné à encourager les clubs à limiter les forfaits et les rencontres incomplètes est présenté à l'Assemblée.

Celui-ci repose notamment sur le pourcentage de matchs effectivement disputés et prévoit différents niveaux de récompense en fonction des résultats obtenus.

Ce projet s'inscrit dans un ensemble plus large de mesures comprenant notamment le renforcement de l'encadrement des forfaits, l'augmentation des amendes ainsi que la redistribution de 50 % des montants perçus au niveau des interclubs au bénéfice des clubs répondant aux critères du label.

5. Rapport des vérificateurs aux comptes

Le vérificateur aux comptes présente son rapport et indique avoir procédé au contrôle de la comptabilité provinciale.

Il précise que de nombreuses pièces justificatives relatives aux dépenses sont manquantes, ce qui ne lui permet pas de valider les comptes en l'état.

Le Trésorier prend ensuite la parole et indique partager les conclusions du vérificateur.

Il rappelle que la période concernée relevait de la gestion de l'ancienne équipe du Comité provincial. Un important travail de recherche et de reconstitution des pièces comptables a été entrepris. Il souligne toutefois que certains justificatifs ne pourront vraisemblablement jamais être récupérés.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



6. Présentation des comptes et du bilan de la saison écoulée

Le Trésorier indique que le budget initialement établi ne reflète pas fidèlement la situation financière réelle de la Province.

À la suite des travaux de vérification, il a entrepris une reconstitution des comptes sur la base des extraits bancaires et des pièces justificatives disponibles, afin de présenter une image aussi fidèle que possible de la situation financière.

Il précise que cet exercice s'est révélé particulièrement complexe en raison de l'absence de plusieurs pièces justificatives, rendant parfois impossible l'imputation exacte de certaines dépenses.

Le document présenté constitue dès lors une reconstitution des comptes, permettant d'obtenir une vue globale de la situation financière malgré les limites liées aux documents manquants.

7. Approbation des comptes et du bilan

Après présentation des comptes et du rapport des vérificateurs aux comptes, le Trésorier rappelle que de nombreuses pièces justificatives demeurent manquantes et recommande, en conséquence, de ne pas approuver les comptes en l'état.

Les comptes sont néanmoins soumis au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas approuver les comptes présentés, dans l'attente de la poursuite du travail de reconstitution et de vérification.

8. Décharge aux vérificateurs aux comptes et aux membres du Comité provincial

Le Comité provincial propose d'accorder la décharge aux vérificateurs aux comptes.

Après un vote à main levée, la décharge leur est accordée à la majorité, cinq clubs se prononçant contre. L'écart étant suffisamment important, aucun décompte précis des voix n'est jugé nécessaire.

Concernant la décharge du Comité provincial, il est expliqué qu'au regard des irrégularités relevées et de l'absence d'approbation des comptes, l'Assemblée ne peut accorder de décharge pour la gestion de la période concernée.

L'Assemblée Générale décide dès lors de ne pas accorder la décharge au Comité provincial, de sorte que les anciens dirigeants ne sont pas libérés de leurs obligations relatives à la période concernée.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



9. Nomination des vérificateurs aux comptes

Il est rappelé que les règles prévoient une rotation des vérificateurs aux comptes afin d'éviter qu'un même mandat ne se prolonge durant un nombre excessif d'années et de préserver l'indépendance du contrôle.

Deux candidatures sont proposées :

- Vincent Tondeur, de l'ETT Centre ;
- Charles Chenoy, du club d'Anderlues.

Les deux candidats sont désignés à l'unanimité.

Les nouveaux vérificateurs auront pour mission de contrôler les comptes de la saison 2026-2027, mais également de poursuivre la vérification des comptes de la saison 2025-2026, ceux-ci n'ayant pas pu être validés lors de la présente Assemblée.

10. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2026-2027

Le Trésorier présente le budget prévisionnel pour la saison 2026-2027.

Il précise qu'il convient de distinguer les opérations courantes, reprenant les recettes et dépenses récurrentes de la Province, des investissements, qui sont présentés séparément.

Le budget prévisionnel est établi dans une logique proche de l'équilibre et présente un léger boni d'environ 1 500 €.

Il est souligné que les recettes de fonctionnement diminuent à la suite de la suppression de la participation provinciale de 2,70 € par joueur, jugée inadéquate par le Comité provincial actuel.

Cette mesure représente une diminution des recettes pour la Province, mais également une diminution des charges supportées par les clubs.

Parmi les investissements prévus figure l'acquisition de matériel destiné à la salle de la Sapinette dans le cadre des activités de la Commission des Jeunes. Une recette correspondant au subside ADEPS octroyé est prévue en contrepartie.

Un investissement de 10 000 € est également prévu pour du matériel destiné à l'arbitrage.

Le budget prévisionnel 2026-2027 est soumis au vote de l'Assemblée Générale et est approuvé à l'unanimité.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



BUDGET 2026-27 SORTIES	2025-2026 Opérationnel	2026-2027 Opérationnel	2025-2026 Investissement	2026-2027 Investissement	Remarques
CJH	49.857,25 €	50.000,00 €		26.500,00 €	Matériel La Sapinette
CPH	16.886,20 €	12.000,00 €			
BUREAU	12.477,30 €	16.500,00 €	4.616,20 €		Location La Sapinette
ARBITRAGE	12.184,04 €	12.500,00 €		10.000,00 €	Kits Arbitres
FEMININ	1.021,22 €	2.000,00 €			
VETERANS	1.737,06 €	2.000,00 €			
COMPETITIONS	6.606,81 €	7.000,00 €			
RECEPTION	1.954,58 €	2.000,00 €			
DIVERS	6.306,60 €	6.000,00 €			
Total :	109.031,06 €	110.000,00 €	4.616,20 €	36.500,00 €	
Grand total :				146.500,00 €	

BUDGET 2026-27 ENTREES	2025-2026	2026-2027	2025-2026 Extra	2026-2027 Extra	Remarques
CJH				20.000,00 €	Subside ADEPS
AFTT	78.512,30 €	78.000,00 €			
CLUBS	69.004,24 €	50.000,00 €			Suppression 2,70 €
AMENDES	1.005,00 €				
Divers	1.260,70 €				
Total :	149.782,24 €	128.000,00 €	- €	20.000,00 €	
Grand total :				148.000,00 €	

Résultat	2025-2026	2026-2027
Entrées	149.782,24 €	148.000,00 €
Sorties	113.647,26 €	146.500,00 €
Boni/Mali	36.134,98 €	1.500,00 €

11. Rapports des cellules

Les responsables des différentes cellules présentent les principales informations relatives à leurs activités et aux projets prévus pour la saison.

11.1. *Cellule Arbitrage*

Il est rappelé la nécessité de disposer d'un nombre suffisant de juges-arbitres qualifiés afin d'assurer le bon déroulement des différentes compétitions.

Une réunion sera organisée avec les juges-arbitres afin de leur présenter le fonctionnement et l'organisation des compétitions provinciales.

11.2. *Cellule Interclubs*

Les diplômes relatifs à la Spring Cup sont distribués.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Un rappel est également effectué concernant la possibilité d'ajouter une équipe dans la dernière division de chaque catégorie.

11.3. *Cellule financière*

Il est rappelé aux clubs l'importance de transmettre les documents permettant d'identifier clairement le titulaire de leur compte bancaire.

Conformément aux règlements, chaque club doit disposer d'un compte bancaire ouvert au nom du club. Cette obligation permet notamment de garantir que les remboursements et autres mouvements financiers sont effectués au bénéfice de l'association et non d'une personne physique.

Les clubs présentant des dettes sont invités à les régulariser avant la reprise du championnat, selon les modalités communiquées par courrier électronique.

À défaut de régularisation, les équipes concernées pourront participer aux rencontres, mais celles-ci seront considérées comme des forfaits administratifs, avec les conséquences et amendes prévues par les règlements.

11.4. *Cellule Dames*

Un rappel est effectué concernant la procédure de double appartenance Dames.

La responsable présente également la tournée d'entraînements féminins organisée en partenariat avec quatre clubs. Chacun de ces clubs accueillera cinq séances. Le suivi et les inscriptions seront gérés au moyen d'une application dédiée.

Quatre tournois féminins sont également mis en place. Le premier tournoi affiche déjà complet avec 62 inscriptions.

D'autres projets sont actuellement en préparation et feront l'objet de communications ultérieures.

11.5. *Cellule Labellisation*

L'importance de la labellisation des clubs est rappelée, notamment au regard des aides financières qui peuvent y être liées.

La procédure repose sur un formulaire simplifié, auquel devront notamment être joints, à partir de la saison prochaine, les statuts ainsi que le règlement d'ordre intérieur du club.

Il est rappelé que la possession de ces documents constitue une obligation réglementaire.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



11.6. Cellule Communication

Les clubs sont invités à transmettre rapidement leurs règlements, affiches et informations afin que ceux-ci puissent être publiés sur le site Internet et les différents supports de communication provinciaux.

11.7. Cellule Coupe

La Coupe est officiellement lancée pour la nouvelle saison.

Les inscriptions sont ouvertes et peuvent être réalisées en ligne via le lien disponible sur le site provincial.

12. Questions des clubs

En fin de séance, plusieurs clubs soulèvent différentes questions d'ordre administratif.

Des réponses sont apportées en séance, notamment concernant les procédures à suivre, certaines règles récemment précisées ainsi que le fonctionnement des différents outils et liens mis à disposition en ligne.

13. Clôture de la séance

Plus aucun point n'étant soulevé, le Président remercie les représentants des clubs pour leur présence et leur participation aux échanges.

Il clôture ensuite la séance.

Mathieu Jasinski
Secrétaire provincial – Hainaut

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

